

Suivi et support des dynamiques de Projets Alimentaires Territoriaux en Région Centre-Val de Loire

Rapport d'étude 2021



En partenariat avec

Sommaire

Introduction	2
I. Dynamiques régionales en 2021	3
1. Vers une couverture régionale	3
2. Des dynamiques préexistantes à leur labellisation	5
3. Des motivations principalement endogènes pour le lancement des PAT	6
II. Caractéristiques des PAT en Région Centre-Val de Loire	8
1. Analyse des types de structures porteuses	8
2. Analyse de correspondance avec l'échelle des bassins de vie	10
3. Analyse de correspondance avec la capacité de résilience alimentaire	12
III. La gouvernance des projets	14
1. Les formes de gouvernances	14
2. La typologie des gouvernances	15
IV. Gestion de projet	18
1. Des financements par les acteurs publics	18
2. L'ingénierie territoriale : de nouvelles.aux chargé.es de mission PAT mais des moyens humains encore insuffisants sur certains territoires	19
3. Implication des élus	20
4. Plusieurs chemins possibles pour le diagnostic territorial.....	21
5. Une communication travaillée en aval du projet	22
V. Les actions des PAT	24
1. Le caractère systémique des PAT	24
2. Exemples d'actions dans les PAT de la région	28
L'économie alimentaire	28
La santé et la nutrition	29
L'environnement.....	29
Urbanisme et aménagement.....	30
Accessibilité sociale	30
Culture et gastronomie	30
VI. Les principaux enseignements	31
1. La mise à l'agenda local de l'agriculture et de l'alimentation	31
2. L'enchevêtrement des compétences	32
3. Le PAT un outil potentiel de démocratie alimentaire	32
4. Une opérationnalité des PAT à prouver	34
Conclusion	35
Bibliographie	36

Introduction

Depuis plusieurs années, la Région Centre-Val de Loire (RCVL) est engagée pour la reterritorialisation de son agriculture et la relocalisation de l'alimentation de ses habitants, et, depuis 2017 dans une stratégie régionale en faveur de l'alimentation. Celle-ci vise à couvrir le territoire de Projets Alimentaires Territoriaux. Compte tenu du contexte régional en matière, la Région a décidé de mettre en place un accompagnement à l'émergence progressive de PAT. Depuis 2018, l'association InPACT Centre s'est vue confier une **mission de suivi et d'orientation** dans le cadre d'un marché avec la Région. Depuis 2019, l'association Résolis complète cette mission.

La première étude publiée sur les PAT (2018) a inspiré la création de **7 critères régionaux** de reconnaissance des PAT, permettant d'analyser la pertinence de ces projets vis-à-vis de la stratégie régionale de l'alimentation. Ainsi, chaque année l'état des lieux des PAT en région CVL apporte de nouvelles connaissances sur le développement des PAT et propose des recommandations permettant de favoriser le déploiement de ces dispositifs, en établissant une cohérence régionale.

En 2021, l'étude s'est basée sur un découpage de 40 territoires en région¹. Grâce au suivi des référents territoriaux de l'équipe projet, du partenariat avec Résolis et des échanges avec les services du Conseil régional, 10 de ces territoires avaient été identifiés comme ne portant pas de démarche ni de réflexion. **30 territoires** ont donc été interviewés et font l'objet d'une « **fiche Territoire** » sur le site pat-cvl.fr. **L'analyse** quant à elle est basée principalement sur les territoires en émergence et en déploiement, soit les **25 territoires dits « en PAT »**, avec un recueil de données collectées avant septembre 2021. Seule la carte des labellisations a été mise à jour en décembre 2021 suite aux dernières attributions des financements du Plan de Relance.

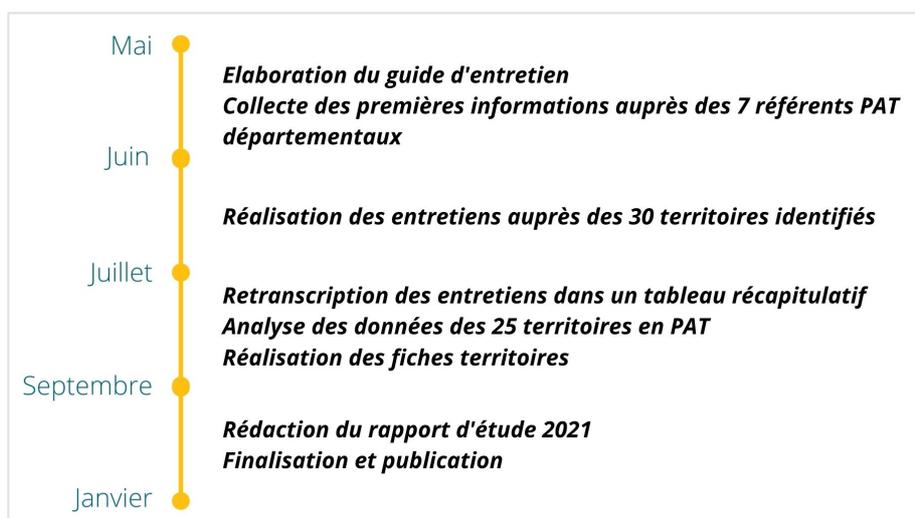


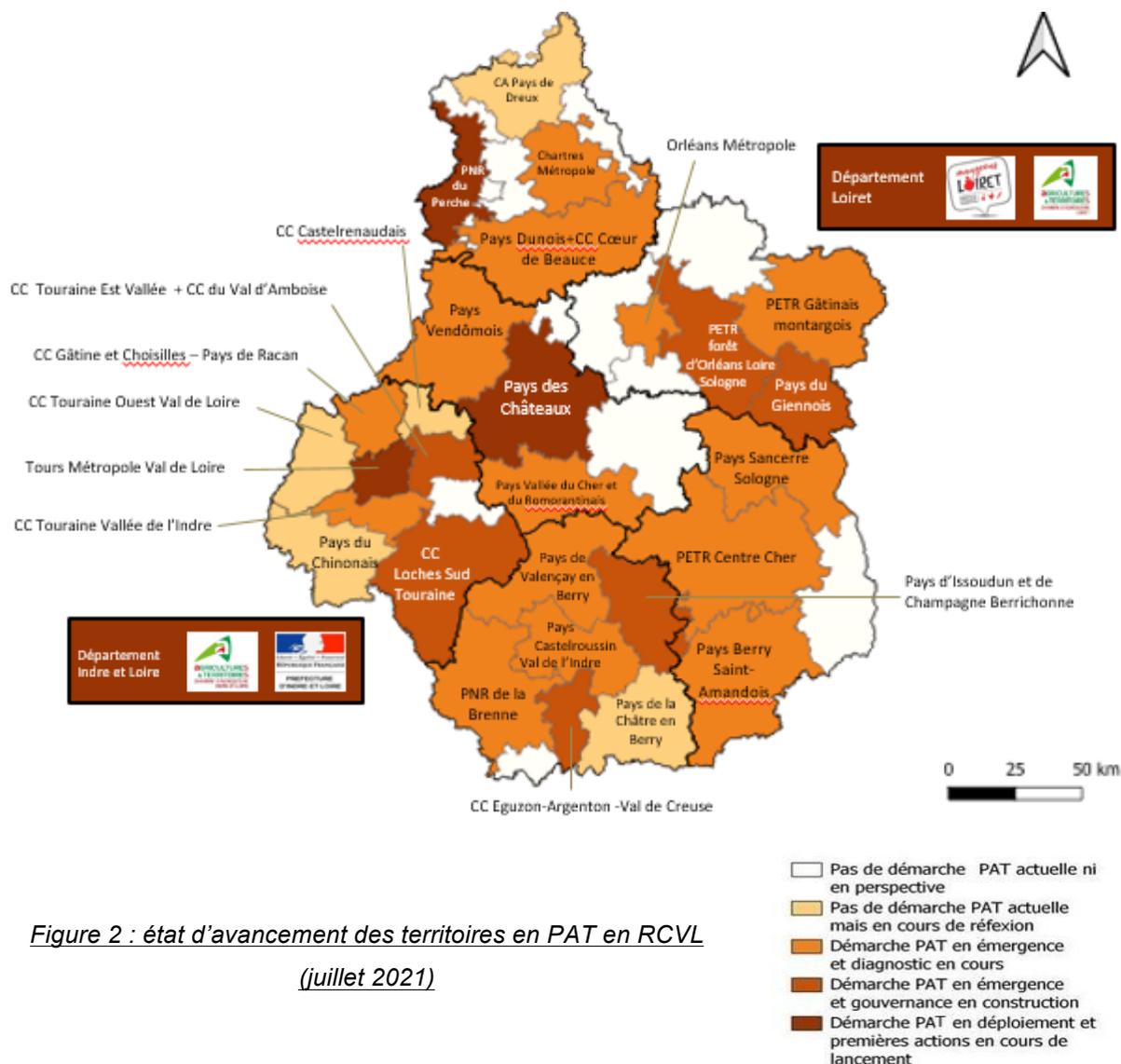
Figure 1 : étapes du suivi des PAT 2021

¹ Base des 35 territoires CRST, utilisée pour les suivis des années précédentes, certains redécoupés selon les dynamiques PAT, plus les 2 départements en pilotage de démarche.

I. Dynamiques régionales en 2021

1. Vers une couverture régionale

A l'automne 2021, les 23 territoires en PAT (hors départements en PAT) couvrent au total 28 878,7 km², soit **72,2%** de la région CVL.



5 territoires sont inscrits dans la catégorie PAT en déploiement avec des premières actions en cours. Les 20 autres sont en cours de construction d'une gouvernance ou en phase de diagnostic, autrement dit, ce sont des territoires « émergents ».

- Il reste cependant des territoires n'ayant pas, à ce jour, l'intention de porter un PAT. Plusieurs facteurs semblent expliquer cela :
- Les PAT Départementaux sont déjà présents sur ces territoires.

Parmi les territoires labellisés en 2021, **4 ont été lauréats de l'Appel à Projet du PNA (2020-2021)** dans le cadre de la mesure 13A « appui à l'émergence des PAT » (sélection nationale) : Pays Sancerre Sologne, Pays de Valençay en Berry, CC Loches Sud Touraine, PAT Beauce Dunois. Les autres PAT ont été labellisés dans le cadre de la mesure 13B « amplification des PAT » (sélection régionale).

2. Des dynamiques préexistantes à leur labellisation

Nous pouvons observer que la dynamique de **lancement de PAT** en région CVL **préexistait avant le plan de relance 2021**. En effet, comme nous pourrions le détailler dans le paragraphe suivant, les motivations au lancement de PAT semblent plus liées à la **loi EGalim** ou à la volonté de mettre en place une véritable **politique agricole et alimentaire**, qu'à des questions de financements.

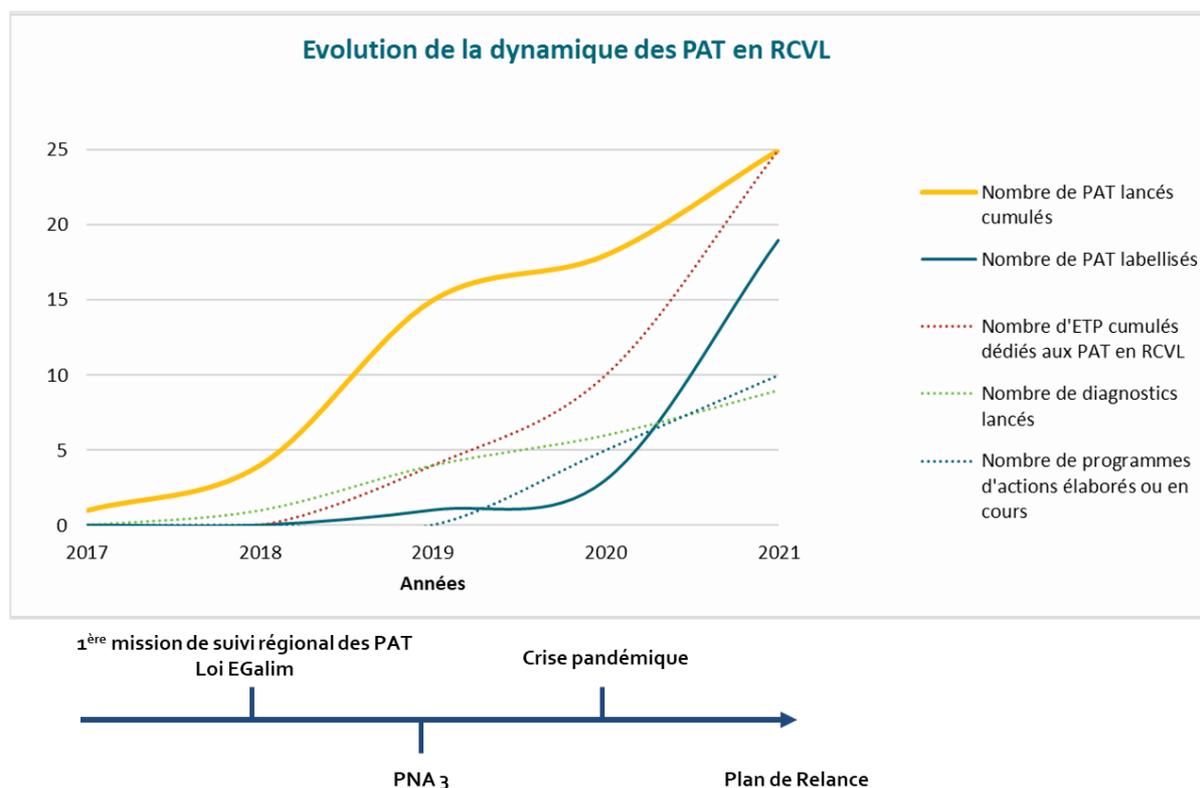


Figure 4 : évolution de la dynamique des PAT en RCVL entre 2017 et 2021

La dynamique de **labellisation** est, elle, fortement **liée au plan de relance 2021**. En effet, depuis le renforcement de l'enveloppe du PNA dans le cadre du Plan de Relance, la labellisation (au moins de niveau 1) est une condition d'éligibilité à la mesure 13 du Plan de Relance. Cette mesure est portée par l'Etat en partenariat avec la Région et est « destinée à financer l'émergence et le déploiement des feuilles de route des projets de territoire ainsi qu'à soutenir les investissements des partenaires sur le terrain : entreprises, exploitants agricoles, associations, collectivités, etc. qu'il s'agisse

d'investissements matériels ou immatériels » (DRAAF Centre-Val de Loire). Ainsi, la labellisation permet d'être lauréat de l'appel à projets national du PNA et d'obtenir des financements pour son projet. Cela explique « la course » à la labellisation observée en 2021.

En région CVL, **seulement 4 territoires étaient labellisés avant 2021**. Suite au Plan de Relance de 2021, nous sommes passés à **23 territoires labellisés**² en 2021. A noter que seulement 3 territoires n'ont pas eu un retour favorable à une labellisation³.

3. Des motivations principalement endogènes pour le lancement des PAT

Voici les principales motivations énoncées lors des entretiens quant à leur motivation au lancement d'une démarche de PAT :

- **Les autres dispositifs et outils du territoire** - CRST, PCAET, LEADER, Chartes agricoles. Par leur mise en avant des enjeux agricoles et alimentaires du territoire.
- **La volonté politique** d'avoir une véritable politique agricole et alimentaire du territoire, notamment autour de 3 thématiques :
 - Le besoin de **structurer les filières agricoles et alimentaires**, notamment via le développement des circuits-courts - Manque de production dans certains secteurs agricoles (ex : maraîchage, élevage), d'outils de transformation pour approvisionner la restauration collective (ex : légumeries, abattoirs), de commerces locaux (ex : boulangeries, épiceries).
 - **Les enjeux territoriaux forts** – Environnementaux (ex : protection des ressources en eau), économiques (ex : la juste rémunération des agriculteurs), sociaux (ex : précarité alimentaire dans les campagnes isolées), touristiques (ex : valoriser le patrimoine gastronomique).
 - **L'ancrage territorial de l'agriculture** - Il s'agit des territoires où l'agriculture prend une place économique et paysagère importante.
- **La Loi EGAlim** – Atteindre les objectifs de la Loi. Cela concerne principalement la restauration collective, devenant une préoccupation grandissante au sein des communes.
- **Les pré-actions** – Ce sont des actions liées à l'agriculture et l'alimentation déjà menées sur le territoire. Il peut s'agir d'études de connaissance du territoire (ex : étude du maillage territorial, état des lieux de l'offre en circuit-court - PAT d'Indre-et-Loire), de la participation à un projet de réflexion sur le système alimentaire (ex : gouvernance alimentaire – Pays des Châteaux), de l'organisation de forums de l'alimentation (ex : PAT Beauce Dunois), du soutien à l'agriculture (ex : retour du maraîchage sur le territoire – Tours Métropole), du lancement d'une opération

² Niveaux 1 et 2 confondus

³ Causes : gouvernance pas assez structurée, projet encore vague, approche encore trop resserrée sur le volet agricole...

d'envergure réunissant différents acteurs du territoire (ex : opération « manger local » - Pays Berry Saint-Amandois), etc...

Nous avons également pu observer qu'un « **terreau fertile** », lié au dynamisme des acteurs locaux, pouvaient avoir participé à la mise en lumière des enjeux territoriaux et à leur mise à l'agenda sous forme de PAT. Ainsi, certains territoires mettent en avant leur sollicitation par les acteurs locaux⁴ et l'observation d'**initiatives sur le territoire** méritant une massification. La possibilité d'avoir les moyens financiers et humains nécessaires pour mettre en place un PAT semble permettre de concrétiser les démarches, mais ne sont pas à l'origine des réflexions.

⁴ Communes et associations locales qui demandent à mener des réflexions à plus grande échelle sur des problématiques communes, par exemple l'approvisionnement de la restauration collective.

II. Caractéristiques des PAT en Région Centre-Val de Loire

La région CVL présente une diversité et des écarts majeurs entre les territoires en PAT autant par leur étendue, leur population, leur densité ou par les communes qui les composent.



A titre de comparaison, au niveau national, le *PATnorma n°2*⁵ donnait le "PAT moyen" comme rassemblant 78 communes pour environ 162 500 habitants. La question du territoire pertinent, récurrente à tout instrument d'action publique se pose particulièrement en ce qui concerne le dispositif PAT, qui ne spécifie pas dans sa définition, d'échelle imposée.

Figure 5 : diversité et écarts majeurs entre les territoires en PAT en RCVL (juillet 2021)

1. Analyse des types de structures porteuses

On observe, comme dans les études précédentes, le mouvement d'**institutionnalisation des stratégies alimentaires territoriales** avec l'ensemble des démarches de PAT ayant choisi un acteur public comme chef de file.

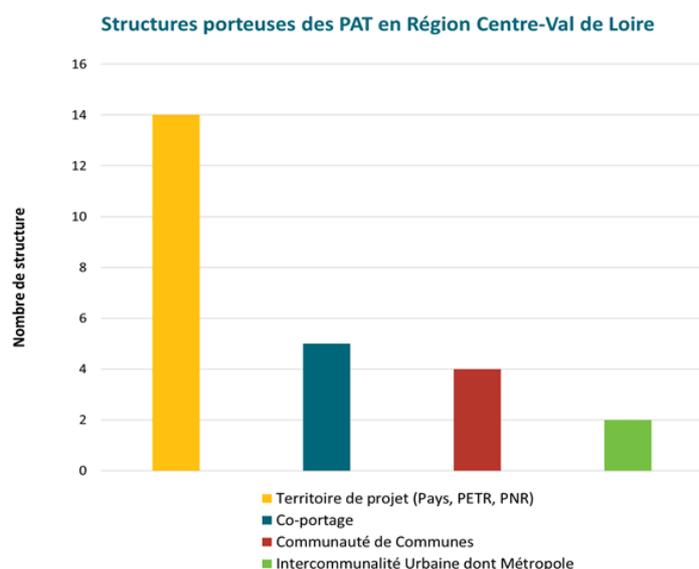


Figure 6 : nombre de structures porteuses en RCVL selon le type de structure (juillet 2021 - 25 territoires en PAT)

⁵ Par PATnorma n°2 on entend l'analyse réalisée par le RnPAT « Les principaux enseignements du premier cycle de pat (2014–2020) »

Nous avons à nouveau une **prépondérance des territoires de projet** comme structures porteuses de dynamiques. On peut noter également que les 2 Métropoles régionales sont porteuses de PAT alors que les Communautés d'Agglomérations ne portent pas de démarche mais sont présentes dans les PAT portés par des territoires de projet (ex : le PETR Centre Cher comprend la Communauté d'Agglomération Bourge Plus).

La diversité des co-portages de PAT en Région Centre-Val de Loire est à souligner :

- Préfecture et Chambre d'Agriculture (PAT d'Indre-et-Loire)
- Département et Chambre d'Agriculture (PAT du Loiret)
- Métropole et Chambre d'Agriculture (PAT d'Orléans)
- 2 Communautés de Communes (PAT de la CC Touraine-Est Vallées et CC du Val d'Amboise)
- Communauté de Communes et Pays (PAT Beauce Dunois)

Le *PATnorama n°2* identifie « qu'il reste deux **chambres d'agriculture** seulement porteuses de PAT ». Ainsi, en région CVL les chambres d'agriculture sont co-porteuses de PAT sur 3 territoires, notamment les 2 dynamiques départementales. Sur les 197 PAT repérés sur le territoire national par l'OnPAT fin 2020, 5% des PAT étaient portés par des départements. En Région Centre-Val de Loire, 4% des PAT sont portés par des départements (soit 1, celui du Loiret).

Sur le **département d'Indre-et-Loire**, il existe une tendance à porter les PAT à l'échelle de la **Communauté de Communes** spécifiquement. Il semble qu'il y ait une forte volonté de **coopération** entre les territoires d'Indre-et-Loire, notamment pour être complémentaire au projet de la Métropole de Tours. En effet, cette coopération est formalisée dans un **contrat de réciprocité**⁶ avec la Métropole, les Communautés de Communes environnantes et d'autres acteurs de la chaîne alimentaire. Le choix de porter les PAT à l'échelle des Communautés de Communes peut aussi se faire pour des raisons de compétences économiques, de restauration scolaire ou de PCAET. Ces données semblent être en cohérence avec la dynamique nationale, le *PATnorama n°2* indiquant que les PAT sont portés très majoritairement par les EPCI et les territoires de projet.

Lors de l'étude des PAT en RCVL de 2021, différents types de coopérations entre territoires en PAT ont été identifiés :

- **Des coopérations infra et supra-territoriales**, c'est-à-dire entre différents échelons du territoire.

Ce type de coopération « verticale » se caractérise par :

⁶ Convention consorciatum « structurer les circuits-courts à grande échelle en Indre-et-Loire »

- La présence dans les comités de pilotage, d'instances infra ou supra (par exemple la présence de certains territoires en PAT dans les COPIL des PAT départementaux⁷, la présence de la RCVL dans les PAT départementaux ou territoriaux...).
- L'implication des élus communaux dans l'élaboration des PAT via des ateliers ou des conférences d'élus.

- **Des coopérations inter-territoriales**

Ce type de coopération « horizontale » entre des territoires adjacents dans la majorité des cas peut prendre plusieurs formes :

- Portage entre territoires et co-portage pour le lancement (ex : Pays Castelroussin Val de l'Indre et PNR de la Brenne).
- La mutualisation de certaines phases de diagnostics (ex : enquête alimentation « Que mangez-vous ? » dans le Loir-et-Cher menée sur le Pays des Châteaux, le Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin et le Pays Vendômois, appuyée par l'Observatoire des Territoires)
- La mutualisation de certaines actions (ex : action commune prévue de valorisation d'un produit par les lycées agricole et hôtelier du Pays des Châteaux et du Pays Vendômois).
- Des contrats de réciprocité, principalement urbain-rural.

2. Analyse de correspondance avec l'échelle des bassins de vie

A l'aide de la carte des bassins de vie régionaux établie par la RCVL, nous avons comparé, ci-dessous, la superficie des bassins de vie régionaux à celle des territoires en PAT, hors PAT départementaux, soit 23 territoires. Ces bassins de vie régionaux ne correspondent pas aux bassins de vie de l'Insee, c'est-à-dire, au « plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès aux équipements et services les plus courants » mais à une « zone de vie » définie par la RCVL.

⁷ PETR Gâtinais montargois, PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne, Pays du Giennois et Orléans Métropole font partis du COPIL du PAT départemental du Loiret.

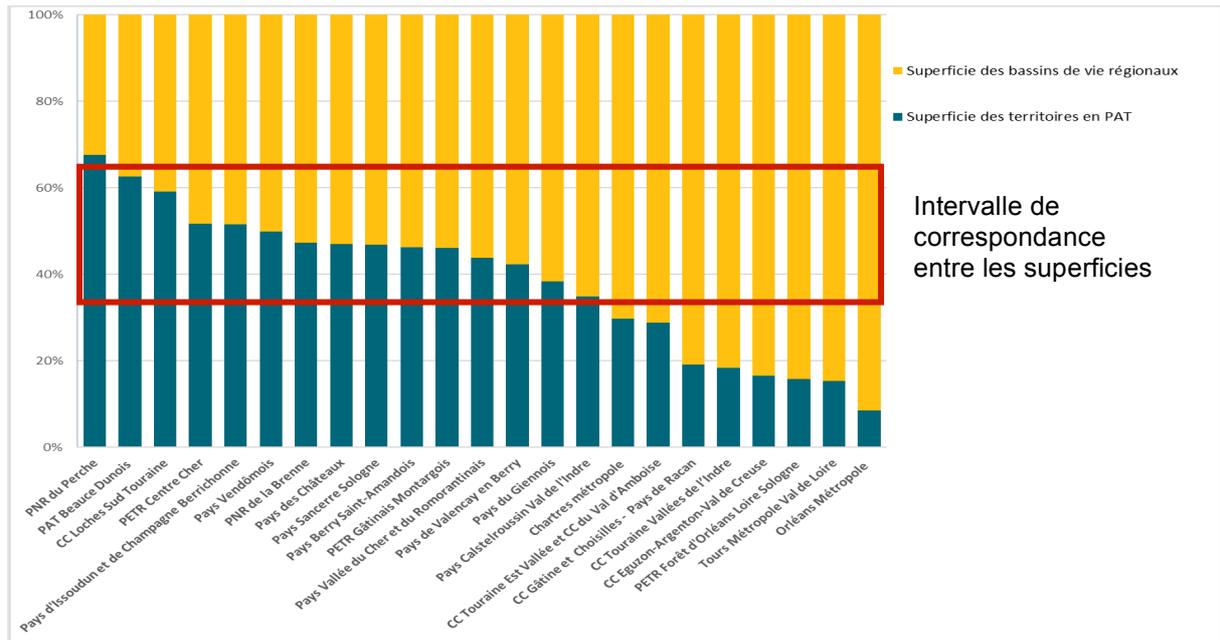


Figure 7 : correspondance entre les territoires en PAT et les bassins des vie régionaux (juillet 2021 - 23 territoires en PAT)

Cette « superposition » des territoires PAT avec leur bassin de vie régional respectif montre que sur les 23 territoires étudiés, 15 territoires correspondent pratiquement à ce bassin de vie défini par la Région. Plusieurs observations confirment les liens établis précédemment entre structure porteuse et bassin de vie :

- Parmi les **15 territoires correspondant à des bassins de vie**, nous retrouvons principalement des **territoires de projet** (excepté la CC Loches Sud Touraine).
- La majorité des Communautés de Communes et toutes les Métropoles présentent une superficie largement inférieure à celle de leur bassin de vie. Cela révèle probablement une forte interdépendance de ces territoires pour construire une « zone de vie ». Nous pouvons donc supposer que ces territoires en PAT devront **coopérer** sur certains points s'ils veulent établir un Système Alimentaire Territorial.

Cette analyse se base uniquement sur des superficies, mais, d'autres indicateurs du territoire en PAT (infrastructures, services, accessibilité, foncier...) pourraient aussi nourrir cette réflexion sur la notion de bassin de vie.

3. Analyse de correspondance avec la capacité de résilience alimentaire

L'outil CRATer (Calculateur de Résilience Alimentaire des territoires) développé par l'association « Le Grenier de l'Abondance » et ses partenaires, nous a permis d'évaluer les territoires en PAT. En termes de « **production/besoins** »⁸, c'est-à-dire, « la part des besoins du territoire qui pourrait en théorie être couverte par sa propre production. Notez qu'il ne s'agit pas de la part des besoins réellement couverts par la production locale » (car une part de la production est aujourd'hui exportée). Et, de « **pratiques agricoles** »⁹ visant à « évaluer la résilience et l'impact écologique des modes de production agricole sur le territoire. » (CRATer).

Il faut noter que l'outil fournit des données à l'échelle des PNR et EPCI mais pas à celle des Pays et PETR. Pour ces derniers, il a donc fallu établir la moyenne des EPCI qui les composent afin d'avoir un ordre d'idée de leur note pour ces 2 indicateurs.

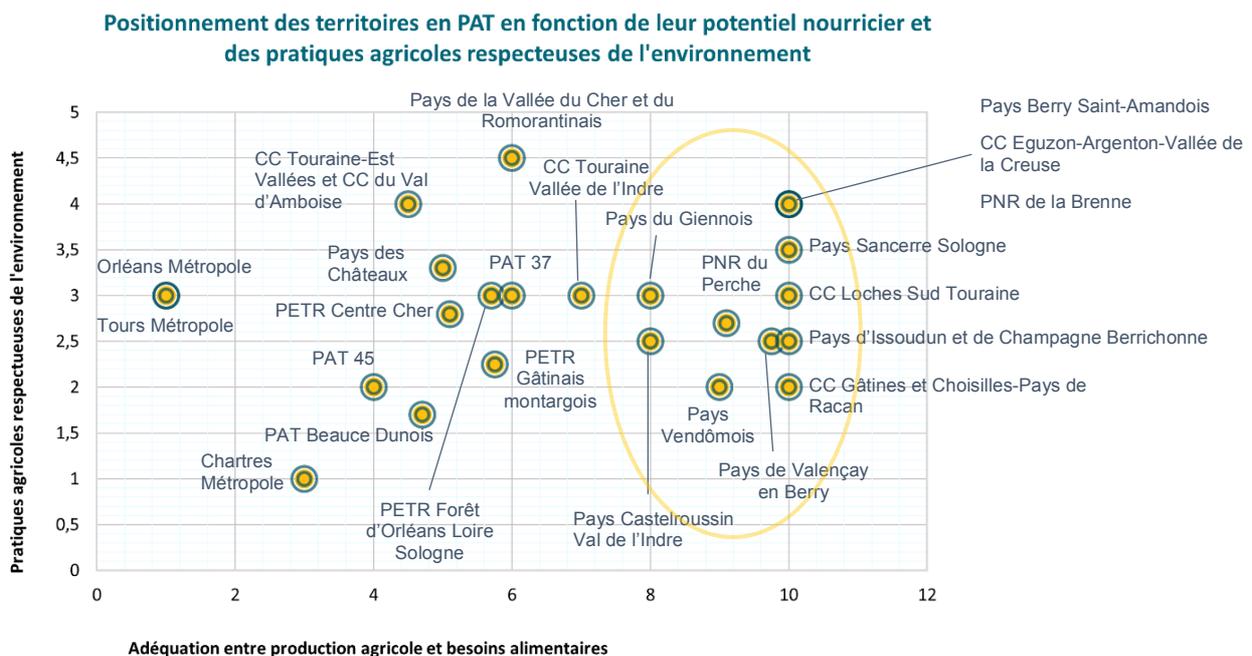


Figure 8 : positionnement des territoires en PAT selon les indicateurs « pratiques agricoles » et « adéquation production/besoin » (juillet 2021 - 25 territoires en PAT)

⁸ « Les besoins sont évalués à partir de l'application PARCEL qui fournit les surfaces agricoles nécessaires pour nourrir la population d'un territoire en utilisant la composition actuelle de nos assiettes et sur base des parts de surfaces bio par produit actuelles. Les productions correspondent aux surfaces agricoles présentes sur le territoire et sont issues du RGP (Registre Parcellaire Graphique). Seules les surfaces dites productives sont prises en compte. »

⁹ Les pratiques agricoles sont évaluées à partir de « la part de surface agricole labellisée agriculture biologique » et d'un « score Haute Valeur Environnementale » basé sur la « diversité des assolements », « l'extensivité des pratiques » ou bien « la présence d'éléments du paysage à intérêt agroécologique ».

Ainsi, nous pouvons observer que **la capacité des territoires en PAT à tendre vers l'autonomie alimentaire est très variable**. 12 territoires se démarquent par leur forte adéquation production agricole / besoins alimentaires. C'est-à-dire qu'ils sont capables de produire suffisamment pour répondre aux besoins alimentaires de leur population. Les 3 plus grand **pôles urbains** en PAT (Chartres, Orléans, Tours) sont particulièrement **sous dotés en production**. Ce qui n'est pas surprenant car il y a souvent peu de production agricole sur les territoires métropolitains alors que le besoin alimentaire est grand du fait de la densité de population élevée.

Les pratiques agricoles vertueuses pour l'environnement sont encore peu développées sur les territoires en PAT de la Région Centre-Val de Loire. Parmi les scores les plus faibles (inférieurs à 2,5), nous retrouvons principalement des espaces de grandes cultures céréalières (Beauce et petite Beauce). En effet, il s'agit souvent de grandes étendues en monoculture et dépourvues de haies, par exemple, qui font partie des critères pris en compte dans l'évaluation des pratiques.

L'analyse des dynamiques agricoles des territoires en PAT montre que le bon développement des Systèmes Alimentaires Territoriaux durables en région CVL dépendra de la capacité de certains PAT à atteindre un potentiel nourricier plus élevé par l'intermédiaire de **coopérations entre territoires**, par exemple ou par l'**accompagnement** de la diversification des productions. Il dépendra aussi de leur capacité à réaliser un travail d'envergure sur les **changements de pratiques agricoles** afin de répondre aux enjeux environnementaux de leur territoire.

III. La gouvernance des projets

Les gouvernances des PAT en RCVL montre une progression vers la co-construction des orientations des PAT, mais la prise de décision in fine est encore peu partagée par les élus.

1. Les formes de gouvernances

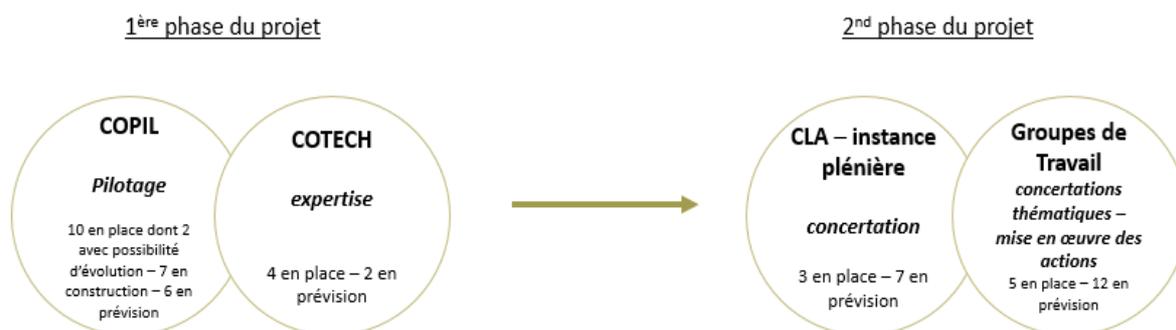


Figure 9 : les différentes formes de gouvernance selon les phases du projet observées en RCVL (juillet 2021 – 25 territoires en PAT)

Ainsi, nous avons identifié plusieurs formes de gouvernance en fonction des phases du projet :

1. **Comité de Pilotage (COPIL) et Comité technique (COTECH)** – principale forme de gouvernance mise en place par les territoires, le COPIL sert souvent de base pour réunir les acteurs au début du projet et est parfois complété par un COTECH permettant d'appuyer et de guider le COPIL grâce à son expertise technique (sur les notions agricoles par exemple).
2. **Conseil Local de l'Alimentation (CLA) / Instance plénière et Groupes de Travail (GT)** – ensuite, lors de la phase de déploiement du projet, le COPIL tend à évoluer en CLA/instance plénière réunissant l'ensemble des acteurs souhaitant s'impliquer dans le projet. Le CLA est souvent divisé en sous-groupes de travail lors de la mise en œuvre du plan d'action. Cela facilite les échanges et les rencontres entre des acteurs complémentaires.

Zoom sur 3 outils de concertation utilisés dans les démarches de PAT

- Le **CLA** : pour le moment, nous comptons 3 Conseil Local de l'Alimentation (CLA) ou autre gouvernance semblable¹⁰ mis en place et 7 en perspective¹¹. Lorsque les PAT mettent en place ce type de gouvernance, c'est souvent dans l'optique de toucher un maximum de secteurs et d'intégrer des membres de la société civile.

¹⁰ Pays des Châteaux, PNR du Perche et Pays Castelroussin Val de l'Indre

¹¹ Chartres Métropole, PETR Gâtinais montargois, Pays Giennois, PETR Centre Cher, Pays Berry Saint-Amandois, Pays Castelroussin Val de l'Indre, PAT Indre-et-Loire.

- Les **conseils de développement** des structures porteuses : la gouvernance du Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne est, par exemple, assurée par la commission « Aménagement-Agriculture » du conseil de développement du Pays. Dans cette commission figurent plusieurs acteurs de la santé et du sociale (Centre Communal d'Action Sociale (CMAS), Centre hospitalier, associations diverses...) ainsi que des membres de la société civile.
- Le **diagnostic territorial** : 80% des territoires en PAT, envisagent ou ont déjà mis en place une instance plénière de restitution de leur diagnostic. Afin de réunir l'ensemble des acteurs interrogés, de présenter le projet, et de voir, à cette occasion, qui souhaite s'impliquer dans ce projet. Cette restitution est vue comme l'événement de lancement du PAT, à partir duquel les acteurs vont commencer à travailler ensemble pour mettre en place des futures actions.

2. La typologie des gouvernances

Afin d'évaluer les gouvernances actuellement mises en place, nous avons appliqué la typologie du *PATnorama n°2*. Celui-ci définit 3 types de gouvernance : institutionnelle¹², agri-alimentaire (ouverte¹³ ou fermée¹⁴), multi-acteurs¹⁵. Il faut noter que plus de la moitié des PAT en RCVL sont à l'étape de diagnostic et n'ont pas encore structuré leur gouvernance. Il était compliqué d'obtenir des informations précises à ce sujet car les notions de gouvernance semblent encore nouvelles dans certains territoires. Cette typologie a donc de fortes chances d'évoluer et de se préciser les années à venir.

Gouvernance institutionnelle	Gouvernance agri-alimentaire		Gouvernance multi-acteurs
	Ouverte	Fermée	
10	6	1	8
Pays Vendômois Tours Métropole CC Touraine-Est Vallées et CC du Val d'Amboise CC Touraine Vallée de l'Indre CC Loches Sud Touraine PETR Centre Cher Pays Berry Saint-Amandois Pays Sancerre Sologne Pays d'Issoudun et de Champagne Berrichonne PAT Beauce Dunois	PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne Pays du Giennois Chartres Métropole CC Eguzon-Argenton-Vallée de Creuse PAT 37 Pays de la Vallée du Cher et du Romorantin	Orléans Métropole	PNR du Perche Pays des Châteaux PAT 45 PETR Gâtinais montargois CC Gâtines et Choisilles - Pays de Racan Pays de Valençay en Berry PNR de la Brenne Pays Castelroussin Val de l'Indre

Figure 10 : typologie des gouvernances en RCVL (juillet 2021 - 25 territoires en PAT)

¹² Gouvernance institutionnelle : « Pilotage par l'élu en charge, pilotage par un technicien, comité de pilotage entre élus en charge de différentes compétences, pilotage en direct par les instances officielles (commission, conseils ou bureau syndical) ». (PATnorama 2)

¹³ Gouvernance agri-alimentaire ouverte : « elle est dite ouverte lorsque sont associés également les groupements d'agriculteurs en production biologique et/ou les acteurs de l'agriculture paysanne. (ADEAR, CIAP, réseau Inpact, Terres de lien...) ». (PATnorama 2)

¹⁴ Gouvernance agri-alimentaire fermée : « elle est dite fermée lorsque le comité de pilotage rassemble la collectivité et la Chambre d'Agriculture, en présence parfois des financeurs » (PATnorama 2).

¹⁵ Gouvernance multi-acteurs : « lorsque le comité de pilotage rassemble des acteurs provenant de plusieurs secteurs d'action, notamment les acteurs de la nutrition/santé, du social et de l'environnement ». (PATnorama 2)

La figure ci-dessus donne un aperçu des types d'acteurs présents dans les organes de gouvernance des PAT ; leur typographie étant d'autant plus grande que leur fréquence dans les instances. On observe donc une **prédominance d'acteurs politiques** (élus, DRAAF, Conseil Régional) et **agricoles** (Chambre d'Agriculture, ADEAR, Groupement d'Agriculteurs Biologiques). Il sera intéressant de suivre, suite à l'important développement des PAT en 2021, la place faite à de nouveaux acteurs (sociaux, environnementaux, éducatifs, économiques...) dans les années à venir.

Bien que ces PAT tendent vers la co-construction, **les prises de décision reviennent souvent aux élus**. Ces prises de décision se font différemment selon les PAT :

- Les élus sont **omniprésents** dans la prise de décision (pour la plupart des actions).
- Les élus **orientent** en donnant les grands enjeux de leur PAT.
- Les élus **participent** aux groupes de travail afin de s'assurer que les actions soient en cohérence avec les attentes politiques du territoire. Ce dernier cas de figure permet de d'ouvrir un espace d'échange entre les élus et les acteurs locaux.

On pourrait dire qu'en région CVL, la conclusion du *PATnorama n°2* sur le partage de la gouvernance s'applique : « Si la co-construction des orientations a progressé à la faveur du PAT, la prise de décision in fine est encore peu partagée par les élus politiques, même dans les territoires qui ont mis en place un conseil local d'alimentation. Les expériences d'implication proactive des habitants et de budget participatif alimentaires sont encore rares ».

IV. Gestion de projet

1. Des financements par les acteurs publics

Afin de donner un ordre d'idée des types de financements mobilisés par les 25 PAT en RCVL, voici les financements que les territoires ont activé en 2021 (avant septembre) :

- Les **Contrats Régionaux de Solidarité Territoriale** (17 PAT).
- Le **PNA** et le **Plan de Relance** (14 PAT). Ils sont utilisés pour financer des postes d'animation des PAT en priorité puis pour financer les diagnostics et actions lancées dans le cadre du programme d'action du PAT.
- Les **Fonds européens LEADER** (10 PAT).
- Les **Financements de l'ADEME** (3 PAT) sont également mobilisés pour des études et des actions spécifiques.
- D'autres financements comme ceux de la Fondation Daniel et Nina Carasso et des Agences de l'eau.

Pour l'animation de la démarche, les PAT départementaux sont principalement financés par leurs structures porteuses (ex : Département et Chambre d'Agriculture). Ajouter à cela, ils peuvent bénéficier pour les actions des financements du Plan de Relance et du Fond départemental de compensation collective agricole ERC (Cofiroute).

La part de chaque financement n'a pas été quantifiée mais nous pouvons dire qu'en 2021, ceux attribués dans le cadre du **Plan de Relance** ont permis à un grand nombre de PAT de se lancer pleinement dans la démarche. En RCVL, il faut noter la mise en place d'un « **accord de relance Etat/région** » sur le volet B de la mesure 13. L'enveloppe de ce volet régional s'élève à **8,5 millions d'euros** (financée à parts équivalentes par l'Etat et la Région).

Malgré la situation exceptionnelle de 2021, où les PAT se sont vus attribués des montants de subventions conséquents, les territoires citent encore des points de **blocage liés aux financements** :

- Les PAT se retrouvent dépendants de subventions, notamment les **structures sans fiscalités propres** qui sont entièrement dépendantes des aides car elles n'ont aucune autre ressource financière (ex : PNR).
- Les **multiples procédures administratives** de financements sont chronophages et imposent des délais n'étant pas toujours en phase avec l'avancement des projets (demandes de subventions précipitées).
- La **situation géographique** d'un territoire en PAT à cheval entre deux régions complexifie les demandes de subventions (ex : PNR du Perche).

Les principaux financeurs des PAT de région CVL sont des acteurs publics (Région, Etat, Europe). Le financement des PAT par les acteurs privés comme la **fondation Daniel et Nina Carasso** mériterait d'être plus investi. Il semble y avoir un manque de connaissance de la part des territoires en PAT à ce sujet.

2. L'ingénierie territoriale : de nouvelles.aux chargé.es de mission PAT mais des moyens humains encore insuffisants sur certains territoires

Sur les 25 territoires interrogés, nous pouvons observer que :

- 10 territoires ont l'équivalent d'au moins 1 ETP dédié au PAT.
- 14 territoires consacrent 0,5 ETP ou moins à ce projet.

Il faut noter que **8 recrutements de chargés de mission PAT étaient prévus** à la fin de notre étude en septembre 2021 grâce aux financements du Plan de Relance.

L'observation du profil des moyens humains mobilisés sur le PAT nous montre que :

- Les personnes en charge du PAT ont souvent d'autres activités¹⁶, en plus du projet (10 PAT sur 25).
- Il y avait seulement 6 territoires ayant un.e animateur.ice PAT¹⁷ en septembre 2021.
- Les directeurs et co-directeurs¹⁸ de la structure porteuse prennent souvent les PAT en charge lorsqu'il faut débiter la démarche, principalement dans les territoires de projets.

On observe également quelques **cas particuliers** :

- La CC Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse est la seule structure de la région ayant externalisé la prise en charge du PAT à des structures locales (CPIE Brenne Berry, ADAR CIVAM, Cagette et Fourchette) sous forme de prestation. Un recrutement par la CC a été réalisé post-étude.
- Le projet de Tours Métropole est pris en charge par plusieurs agents de la structure porteuse (le responsable technique sur les sujets de transition et le directeur de la transition écologique). Un recrutement par la Métropole a été réalisé post-étude.
- Le PAT des CC du Val d'Amboise et de Touraine-Est Vallée est co-animé par un agent de chaque structure (chargée de mission développement durable et responsable du service environnement).

¹⁶ Santé (CLS), environnement (PCAET), développement économique, aménagement et développement durable (contractualisations...), agriculture (LEADER)...

¹⁷ PAT Beauce Dunois, Pays des Châteaux, CC Loches Sud Touraine, PETR Centre Cher, PNR de la Brenne, PAT d'Indre-et-Loire

¹⁸ Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays Sancerre Sologne, Pays d'Issoudun et de Champagne berrichonne, Pays Berry Saint-Amandois

- Le PAT du Loiret est géré par une équipe PAT composée de 2 salariés de la Chambre d'Agriculture et de 2 agents du Département du Loiret.
- Le PNR du Perche a également recruté, en plus de la responsable « pôle valorisation des ressources/chargée de mission agriculture », un « chargé de projet légumineuse » afin d'animer un groupe de travail. En effet, lors du lancement des actions, il devient plus compliqué pour le chargé de mission PAT de suivre l'ensemble des groupes thématiques.

Aussi, le recrutement de stagiaires permet de compléter les postes PAT. Ils sont souvent missionnés pour lancer la démarche PAT par un travail de recueil des besoins des acteurs locaux. **6 PAT¹⁹ ont fait appel à des stagiaires en 2021** pour des missions de 6 mois environ (diagnostic, repérage des initiatives locales, des acteurs, etc...).

3. Implication des élus

Parmi les élus en charge des PAT :

- 18 élus ont une délégation agriculture et/ou alimentation.
- 4 ont une délégation PAT.

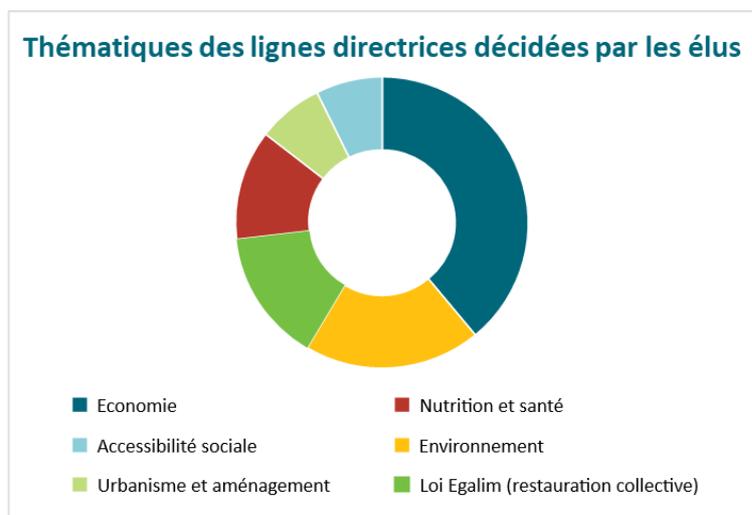


Figure 12 : enjeux principaux priorisés par les élus pour lancer les dynamiques PAT (juillet 2021 - 25 territoires en PAT)

Le reste des délégations sont liées à l'environnement (8), l'économie (6), le tourisme (5), l'aménagement du territoire (4), et la santé (1). D'après les entretiens, au moins 21 PAT suivent des lignes directrices décidées par les élus (au moins pour le lancement de la dynamique PAT).

L'observation des thématiques des lignes directrices décidées par les élus montre les principales ambitions des élus :

¹⁹ Chartres Métropole, CC Gâtines et choisilles-Pays de Racan, Pays de la Vallée du Cher et du Romorantinais, Pays Castelroussin Val de l'Indre, CC Touraine Vallée de l'Indre, Pays de Valençay en Berry

- **Législatives** : Loi EGalim avec des orientations sur l’approvisionnement de la restauration collective en produits locaux.
- **Economiques** : structuration des circuits-courts et de la production agricole dans l’optique d’apporter un soutien économique aux agriculteurs.
- **Environnementales** : changer les pratiques agricoles et avoir une production agricole « bas carbone », lutter contre le gaspillage alimentaire.

4. Plusieurs chemins possibles pour le diagnostic territorial

Le diagnostic territorial fait partie de la première phase d’élaboration d’un PAT et permet de mettre en parallèles les orientations des élus avec les données propres au territoire. Il sert donc de socle pour le projet.

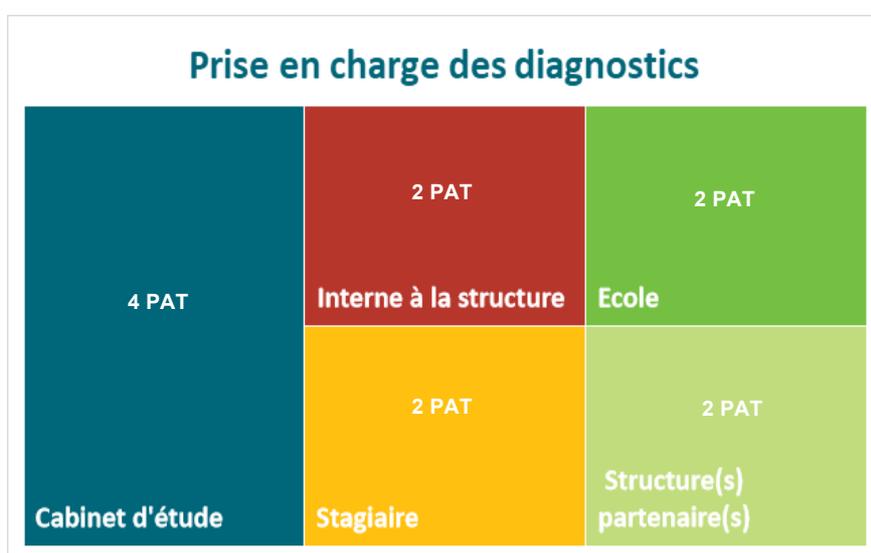


Figure 13 : personnes ou structures en charge du diagnostic des PAT en RCVL (juillet 2021 - 12 territoires ayant un diagnostic « mobilisable »)

On compte actuellement **12 territoires**²⁰ ayant conçu un diagnostic « mobilisable »²¹ pour le PAT. Parmi ces diagnostics, nous pouvons voir ci-dessus, le type de structures ou personnes en charge de leur élaboration.

On compte également : 4 territoires (y compris les territoires en Pré-PAT) en cours de réalisation d’un diagnostic ou ayant prévu d’en réaliser un dans l’année à venir.

²⁰ PNR du Perche, Pays Vendômois, Pays des Châteaux, Pays Giennois, Orléans Métropole, Tours Métropole, CC Touraine-Est Vallées et CC du Val d’Amboise, CC Loches Sud Touraine, Pays d’Issoudun et de Champagne berrichonne, CC Eguzon-Argenton Vallée de la Creuse, PAT d’Indre-et-Loire, PAT du Loiret.

²¹ C’est-à-dire, des diagnostics abordant suffisamment de champs d’actions et représentatifs des acteurs locaux, permettant ainsi d’orienter le projet.

2 territoires (PETR Gâtinais montargois et PAT Beauce Dunois) font valoir des besoins complémentaires suite à un premier diagnostic et envisagent de faire des études complémentaires. Il était trop centré sur les questions agricoles.

Aussi, plusieurs PAT prévoient de mener des études spécifiques dans le cadre de la mise en place d'actions (restauration scolaire, gaspillage alimentaire).

Cas particuliers : le PETR Forêt d'Orléans Loire Sologne souhaite construire son PAT étape par étape, et n'envisage pas de faire un diagnostic complet pour le moment. Dans un premier temps, il envisage de faire une première étude de repérage des initiatives locales.

Plusieurs méthodologies peuvent être employées et/ou associées :

- Utilisation d'études venant des autres dispositifs territoriaux (PCAET, SCoT, PLU, CLS, CRTE...)
- Utilisation d'outils de connaissance du territoire (Clim'Agri, CRATer, etc...)
- Réalisation d'entretiens auprès des acteurs de la chaîne alimentaire (producteurs, transformateurs, distributeurs, restaurateurs, commerçants, etc...) et d'acteurs plus larges (sociaux, environnementaux, etc...).
- Réalisation d'enquêtes en ligne, généralement pour les enquêtes consommateurs.
- Réalisation d'enquêtes au fil de l'eau constituant progressivement un diagnostic.
- Réutilisation d'études venant des autres PAT (ex : à l'échelle départementale, enquête « Que mangez-vous ? » réalisée par le PAT du Loiret) ou mutualisation d'études pour des territoires proches (ex : enquête sur l'alimentation en Loir-et-Cher à l'initiative des territoires en PAT et appuyée par l'Observatoire de l'économie des Territoires).

5. Une communication travaillée en aval du projet

La communication, parfois mise de côté, faute de manque de moyens et de temps, est pourtant un outil indispensable pour mobiliser les acteurs dans le PAT.

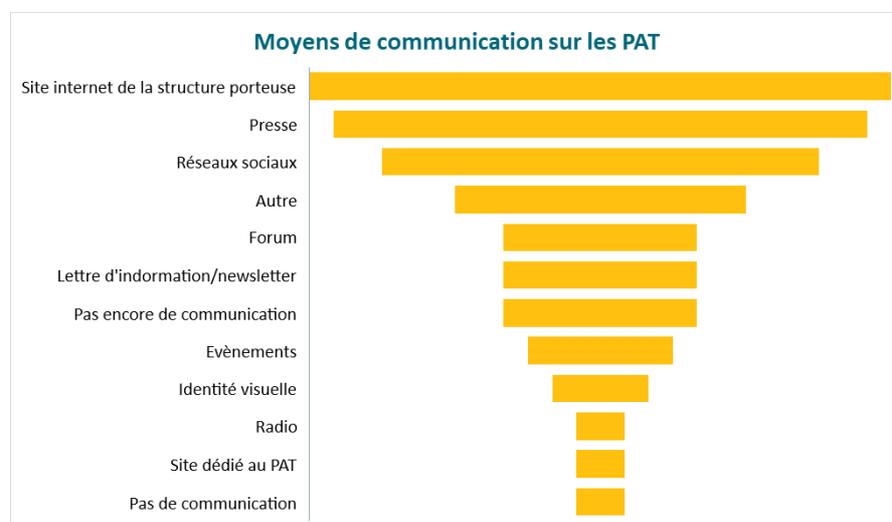


Figure 14 : moyens de communication utilisés par les PAT en RCVL (juillet 2021 - 25 territoires en PAT)

L'analyse des moyens de communication des PAT en RCVL montre que :

- La majorité des structures porteuses communiquent via leur **site internet** ou sur les **réseaux sociaux**. Le contenu de ce qui est diffusé est divers : information sur ce qu'est un PAT, avancées du PAT, questionnaire en ligne, actions mises en place par le PAT, etc.
- **La presse** et les **lettres d'informations** (trimestrielles) sont aussi très utilisées. Elles semblent efficaces pour tenir informé et toucher un panel d'acteurs large.
- La présentation des PAT lors **d'évènements** ou de **forums** de l'alimentation demande sûrement plus de temps mais nous savons que ces forums rencontrent un succès auprès des participants.
- Des territoires tentent d'innover leur communication par la création de **film motion design** sur le PAT, des reportages via les chaînes de **télévision locale** (sur l'agriculture locale, les projets collectifs et le PAT) ou par la sollicitation des **radios locales** pour informer des actions en cours.
- Avoir une **identité visuelle** peut aussi permettre aux acteurs d'identifier plus aisément le projet et ainsi de le faire connaître.
- Autre observation : la CC Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse a, dans un premier temps, informé le public **via ses partenaires** (Chambre d'Agriculture et ADEARI) mais elle réfléchit actuellement à la mise en place d'un **site totalement dédié au PAT**.

Bien que les actions de **communication arrivent tardivement** dans les PAT, nous observons des formes de communication très variées et en quête d'innovation.

V. Les actions des PAT

1. Le caractère systémique des PAT

Parmi les 25 PAT identifiés, une grande partie prévoit de mettre en place un programme d'actions pour 2022. 7²² l'ont finalisé au moment de cette étude. Ainsi, nous avons analysé dans un premier temps les champs d'actions visés par les 25 territoires puis ceux réellement traités dans les programmes d'actions.

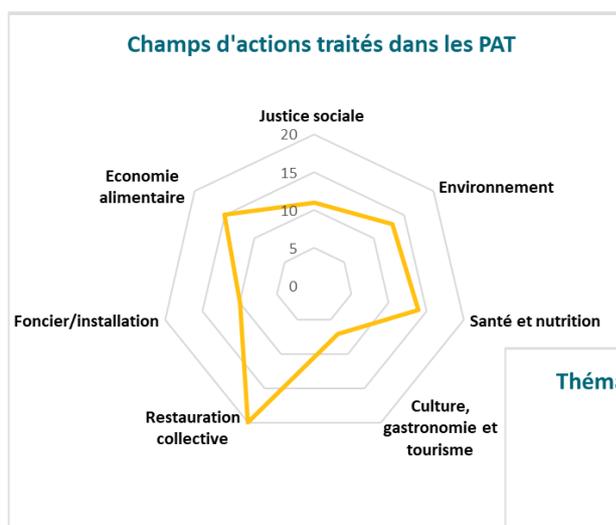
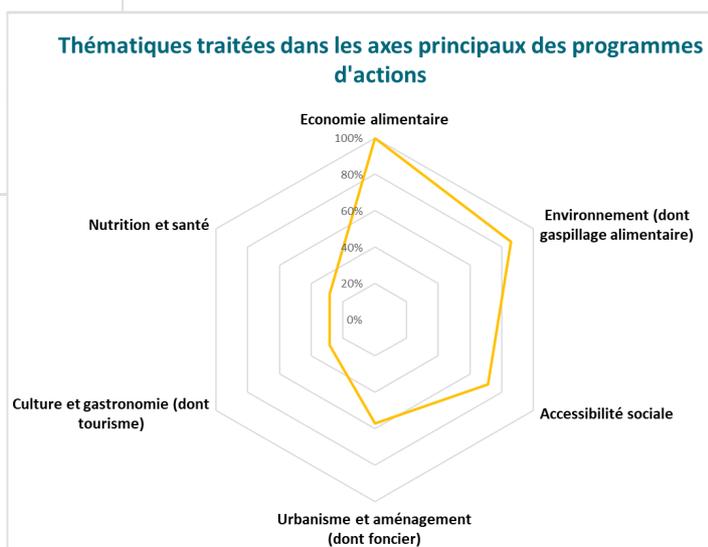


Figure 15 : à gauche, champs d'actions dans les orientations et objectifs des PAT en RCVL (juillet 2021 - 25 territoires en PAT)

Figure 16 : à droite, thématiques traitées dans les axes principaux des programmes d'actions (juillet 2021 - 7 territoires en PAT ayant établi un programme d'actions)



Sans surprise, la thématique de la **restauration collective** et de l'**économie alimentaire** est à la fois une thématique identifiée dès le début du projet et qui prend une place prépondérante dans les programmes d'actions. Les questions d'**accessibilité sociale** semblent prendre plus de place dans les programmes d'actions que dans les premiers objectifs et orientations des projets, à l'inverse des questions de **santé et nutrition** qui perdent de l'importance une fois le projet lancé. Les actions autour de la thématique de santé et nutrition sont principalement identifiées comme des actions de sensibilisation au « mieux manger ». Il semble donc que ces actions de sensibilisation, une fois les

²²CC Eguzon-Argenton-Vallée de la Creuse, CC du Val d'Amboise et Touraine-Est Vallées, Tours Métropole, PNR du Perche, Pays des Châteaux, Département d'Indre-et-Loire, Département du Loiret

acteurs informés, soient remplacées par des actions d'accessibilité au « mieux manger ». Les actions autour de l'**environnement** semblent plus prépondérantes, mais les actions autour de l'**urbanisme et l'aménagement du territoire** restent marginales.

Aucun des 7 PAT ne traite les 6 thématiques à la fois. Ils traitent généralement entre 2 à 5 thématiques. Ces PAT tendent vers l'articulation des champs d'actions mais expriment des difficultés à lier l'ensemble des enjeux. Les **PAT départementaux** sont principalement tournés vers les enjeux d'économie alimentaire et d'accessibilité sociale, ce qui semble en accord avec leurs compétences. Cependant, les PAT départementaux semblent peu lier les enjeux alimentaires aux enjeux agricoles (type installation-transmission et foncier).

Cette analyse par champs d'action peut cependant être remise en cause, puisque dans le cadre d'une approche systémique, une action peut appartenir aux 6 champs d'action des PAT. Par exemple, une action autour de la **restauration collective**, peut être incluse dans chacun des champs puisqu'elle vient augmenter l'approvisionnement en produits sous signes de qualité et booster sa production sur le territoire (environnement et économie), potentiellement susciter l'installation de nouveaux producteurs (aménagement), sensibiliser les convives (santé), donner accès au « mieux manger » à des publics précaires (accessibilité sociale), valoriser des produits emblématiques du territoire (culture et gastronomie).

Ainsi, nous avons cherché d'autres indicateurs de l'aspect systémique des projets, leur analyse est précisée dans les paragraphes suivants.

Les dispositifs d'action publique en lien avec les PAT

La mise en lien des dispositifs d'action publique avec les PAT est un indicateur du caractère systémique du PAT. En effet, cette articulation facilite l'intégration des thématiques telles que l'environnement ou le social et met les actions du PAT en cohérence avec les autres dispositifs en place.

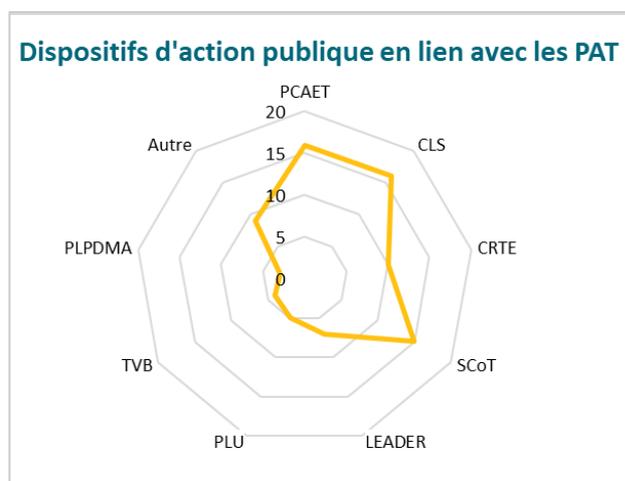


Figure 17 ; dispositifs d'action publique mis en lien dans les PAT en RCVL (juillet 2021 - 25 territoires en PAT)

Les dispositifs territoriaux mis en lien²³ avec les PAT portent souvent sur le **volet environnemental** : Plan Climat Air Energie Territorial (**PCAET**), Contrat de Relance et de Transition Ecologique (**CRTE**), Trame Verte et Bleue (**TVB**), Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (**PLPDMA**), Contrat Territorial de Zone Humide (CTZH) ou Contrat de Territoire Eau Climat (CTEC).

Il peut aussi s'agir de dispositif pour la **santé** tel que les Contrats Locaux de Santé (**CLS**) liés à 16 PAT sur 25. C'est le seul dispositif d'action publique porté sur le volet social qui est en lien avec les PAT de la région CVL. Ce contrat visant à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé est conclu avec l'ARS. Dans la dernière version du programme régional de santé publique, un volet alimentation a été ajouté, ce qui renforce le lien entre les dispositifs PAT et CLS.

Les dispositifs d'**aménagement du territoire** sont aussi fortement liés aux PAT : pour 20 PAT, le projet s'appuie sur les préconisations du SCoT et du PLUI.

De la même manière, Le programme européen de Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rural (**Leader**) est lié à 7 PAT sur 25. Ce programme est souvent intégré dans les PAT lorsque le chargé de mission travaille à la fois sur les deux dispositifs. De ce fait, les deux dispositifs sont souvent en cohérence.

Enfin, des territoires envisagent d'articuler leur PAT avec d'**autres stratégies** : la Charte Agricole, la stratégie de développement économique et touristique, les Projets Alimentaires Territoriaux menés à l'échelle départementale, le projet métropolitain, le dispositif « territoire 0 chômeurs, la stratégie régionale de l'alimentation...

Quant aux PAT départementaux, ils sont en lien avec des dispositifs intra-territoriaux (les autres PAT du département, les projets d'urbanisme) et extra-territoriaux (le Plan Régional de l'Agriculture Durable (PRAD).

L'analyse par les services concernés au sein de la structure porteuse

L'étude du service auquel appartient le chargé d'animation du PAT au sein de la structure porteuse ainsi que des services avec lesquels il est en lien, peut venir compléter cette analyse sur le caractère systémique du projet. Pour les territoires de projet qui ne s'organisent pas en services, la thématique des missions des personnes travaillant avec le chargé de PAT a été prise en compte (ex : les missions de PCAET entrent dans la thématique « environnement »).

²³ Ce « lien » entre les dispositifs territoriaux et le PAT peuvent varier : les dispositifs peuvent être imbriqués dans le PAT ou inversement, il y a des actions communes dans leur programme d'actions, les données d'un dispositif ont été utilisées pour construire le diagnostic du PAT...

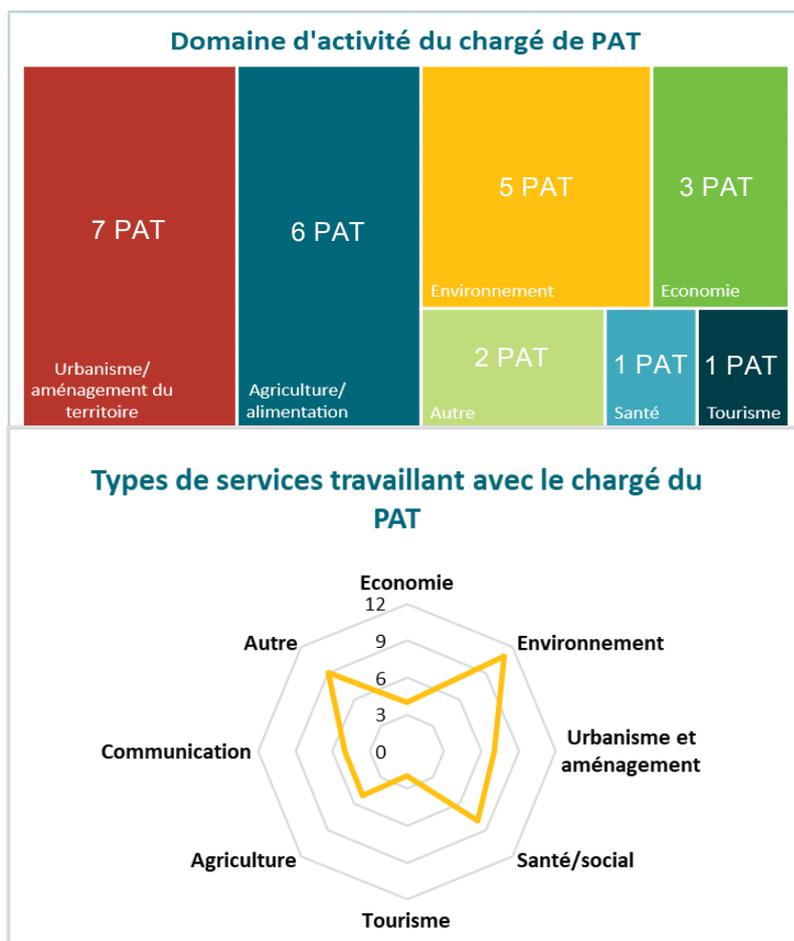


Figure 18 : en haut, domaines d'activité des chargés de PAT ; en bas, types de services travaillant avec le chargé du PAT (juillet 2021 - 25 territoires en PAT)

Ainsi, on peut être surpris, alors que le principal champ thématique investi par les PAT semble être le champ **économique**, que peu de chargés de mission soient rattachés aux services économiques de la structure porteuse. Le service **environnement** semble lui, soit accueillir le chargé de mission, sinon être très fréquemment en lien avec le projet (lien avec les chargés de PCAET essentiellement).

On compte :

- 20 chargés de mission PAT travaillant avec au moins un autre service au sein de la structure porteuse.
- 4 souhaitant travailler plus tard avec d'autres services.
- 1 ne travaillant avec aucun autre service : la personne en charge du PAT ne travaillant pas avec d'autres services est également chargée du programme LEADER, ce qui lui permet d'articuler le PAT avec d'autres thématiques de développement rural.

Cas particuliers : Dans le cas de co-portage avec les Chambres d'Agriculture, les chargés de mission travaillent souvent avec l'ensemble des services de la Chambre. Si cette proximité avec les autres services spécialisés en agriculture semble leur apporter une plus-value sur certaines actions (accessibilité aux données, connaissance d'actions antérieures...), certains chargés de mission témoignent de la difficulté à s'ouvrir sur d'autres champs thématiques hors agricoles et donc la nécessité de développer des partenariats.

2. Exemples d'actions dans les PAT de la région

S'il est trop tôt pour une première évaluation du dispositif PAT et de leur impact sur les territoires, nous pouvons cependant donner à voir les différentes actions envisagées, ou en cours, dans le cadre des PAT de la région CVL.

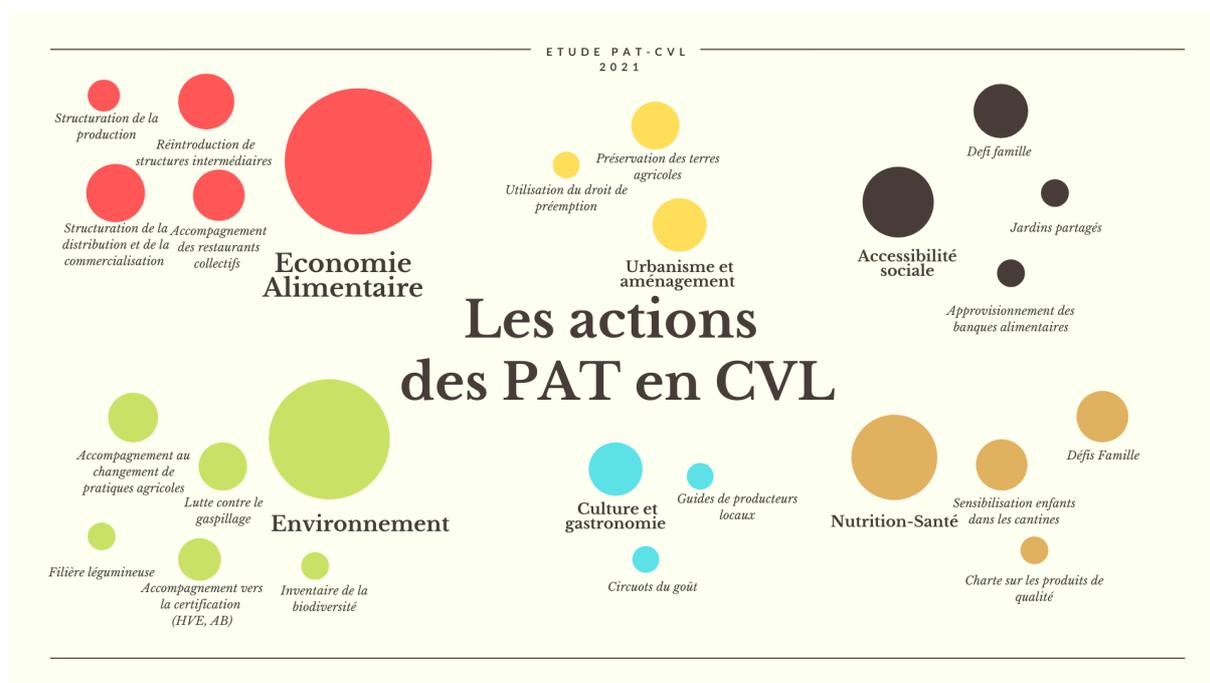


Figure 19 : actions des PAT en RCVL par thématiques (juillet 2021 – 25 territoires en PAT)

L'économie alimentaire

L'économie alimentaire est le **champ le plus investi** par les territoires en PAT, principalement par la **porte d'entrée de la restauration collective**. On peut redécouper en 4 sous-champs thématiques les actions en cours ou envisagées dans le cadre de ces PAT :

- **La réintroduction de structures intermédiaires** : maintien des abattoirs, cuisine centrale, légumerie, conserverie...
- **La structuration de la distribution et de la commercialisation** : plateforme logistique et de stockage, plateformes de vente à l'échelle départementale (diffusion d'Approlocal), développement du carré des producteurs du marché de gros, de magasins de producteurs, création d'un guide départemental des producteurs en vente directe...
- **L'accompagnement des restaurants collectifs** : formation du personnel des cantines, mise en place d'un programme de formation et d'information destiné aux élus locaux, création d'un indicateur EGalim destiné aux communes...

- **La structuration de la production** : accompagnement de porteurs de projets agricoles, maintien et développement des filières existantes comme avec le projet « osons l'élevage », et l'accompagnement à la transmission des fermes.

La santé et la nutrition

Les actions décrites comme entrant dans ce champ thématique ciblent principalement :

- La **sensibilisation** dans les cantines scolaires (et donc les enfants) et l'**accompagnement** du personnel de la restauration collective.
- Les « **Défi familles à alimentation positive** ».

On retrouve également sur le Pays Giennois, une action citée comme appartenant au champ de la santé : l'instauration d'une « **Charte de qualité** » construite avec les agriculteurs afin de définir ensemble le terme « produit local » et la qualité attendue (quelle distance ? quelle quantité de produits phytosanitaire autorisée dans la production ?).

L'ensemble des actions autour de la production biologique et de l'approvisionnement des cantines avec des produits de qualité pourraient également s'insérer dans ce champ d'action, même s'ils ne sont pas cités ainsi dans nos entretiens.

L'environnement

Les acteurs voient le champ environnemental comme **transversal** à une grande partie de leurs actions. Cependant, ils citent principalement :

- Les actions de lutte contre le **gaspillage alimentaire**.
- Les actions portées sur l'accompagnement aux changements de pratiques comme la formation collective des agriculteurs aux **pratiques vertueuses** (débat, expérimentations techniques innovantes).
- L'incitation à la production et à la consommation de **légumineuses** (PNR du Perche).
- L'accompagnement des exploitations vers des **certifications** plus respectueuses de l'environnement (AB, HVE...), notamment autour des **zones de captage**.
- La réalisation d'un **inventaire de la biodiversité** sur les espaces agricoles métropolitains (Tours Métropole).

Urbanisme et aménagement

Si l'urbanisme et l'aménagement du territoire semblent être le **parent pauvre des PAT**, les actions citées se concentrent sur la **maitrise du foncier** pour l'**installation** de nouveaux producteurs : remobilisation de friches, repérage de terres disponibles. Des liens forts entre les stratégies PAT et les SCoT et PLUI peuvent être observés, avec des réflexions autour de la mise en place de ZAP (Zone Agricole Protégée) et PAEN (périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains) et sur la mobilisation de droits de préemption.

Accessibilité sociale

Cette thématique, **mise en évidence par la crise Covid**, est aujourd'hui un sujet de débat d'actualité qui amène de nombreux territoires à y réfléchir. Le **Défi familles à alimentation positive** organisé en partenariat avec des centres sociaux sur plusieurs territoires permet d'inclure cette action dans ce champ thématique. La mise en place de **jardins partagés** est également une action fréquente dans ce champ d'action.

On retrouve ensuite quelques territoires menant une réflexion sur l'introduction des produits locaux de qualité dans l'**offre des associations d'aide alimentaire**. Enfin, le PAT du Loiret réfléchi par exemple à la mise en place d'un **tiers-lieu nourricier** visant un public précaire.

Culture et gastronomie

On retrouve **peu d'actions** citées dans ce champ thématique, si ce n'est : les **guides de producteurs locaux**, un **circuit du goût** reliant les Châteaux de la Loire et les fermes environnantes sur le Pays des Châteaux, ou bien le travail sur la commercialisation des **AOC viticoles** et des **AOP fromage** pour une meilleure attractivité du territoire.

VI. Les principaux enseignements

1. La mise à l'agenda local de l'agriculture et de l'alimentation

Le *PATnorama n°2* analyse le PAT comme un dispositif performant pour mettre l'agriculture et l'alimentation à l'agenda local, et c'est donc aussi le cas en région CVL, avec aujourd'hui 25 territoires en démarche. Remonte toujours lors de nos entretiens, une certaine frilosité des élus quant à leur **légitimité** à travailler sur les thématiques agricoles, mais la posture de « **facilitateur** » semble permettre de contourner ces problématiques.

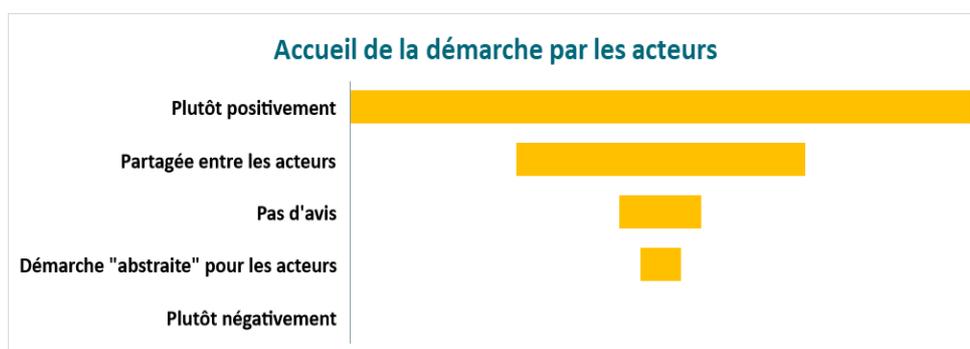


Figure 19 : perception du dispositif PAT par les acteurs en RCVL (juillet 2021 – 25 territoires en PAT)

Selon les structures porteuses, la démarche PAT est globalement **bien accueillie** par les acteurs locaux : forte mobilisation des acteurs à ce sujet, soutien des diverses structures pour ce projet, enthousiasme des citoyens à participer à des questionnaires sur l'alimentation, etc.

Les avis des acteurs sur les territoires peuvent cependant être mitigés, et nous retenons les raisons principales :

- Le dispositif PAT **reste flou** pour le citoyen et les agriculteurs et vient **s'additionner à de nombreux autres dispositifs** (SCoT, PCAET, CRTE, CLS...).
- La notion de **temporalité** pour un tel projet crée des incompréhensions : une partie des acteurs locaux souhaitent entrer directement en action, et d'autres, semblent être surpris de voir des actions se mettre en place avant même d'avoir construit une gouvernance.

L'opérationnalité du PAT n'est pas encore affirmée, seuls 5 territoires commencent leur phase de déploiement et les acteurs s'interrogent sur la capacité des PAT à ne pas aboutir à « des consensus mous » et à « infléchir une politique agricole décidée au niveau européen et national ».

2. L'enchevêtrement des compétences

L'alimentation est une compétence diffuse et transversale qui n'est cantonnée à aucun niveau administratif, ce qui amène le RnPAT dans son *PATnorama n°2* à parler d'enchevêtrement des compétences. En région CVL, les recueils de témoignages cités plus hauts, autour des questions de **légitimité**, et de **capacité à influencer une politique nationale** voire européenne témoignent de cette problématique qui semble être commune sur le territoire national.

Spécifiquement en région CVL, nous retenons deux questionnements principaux liés à cet enchevêtrement des compétences :

- **La place de l'Etat** en région et son rôle dans la coordination des PAT. La DRAAF et les DDT, par leur gestion du PNA/plan de relance ont été en contact régulier avec de nombreux territoires en PAT en 2021. La poursuite de l'appui au développement des PAT sur le territoire pose la question de l'organisation à mettre en œuvre dorénavant en région.
- **L'accueil des PAT départementaux** par les différents acteurs territoriaux où 3 types de réactions ont été relevés : 1. des acteurs en accord avec la démarche, 2. des PAT méfiants sur la « mise sous cloche » de leur projet par le PAT départemental, 3. des PAT en désaccord avec le portage d'un PAT au niveau départemental.

3. Le PAT un outil potentiel de démocratie alimentaire

La principale difficulté exprimée par les porteurs de PAT, au même niveau que les difficultés liées aux financements, est liée à la mobilisation et à la co-construction du PAT.

Ainsi, si le concept de « **démocratie alimentaire** » commence à être repris de plus en plus dans certains PAT, il semble qu'il soit encore loin d'être atteignable.

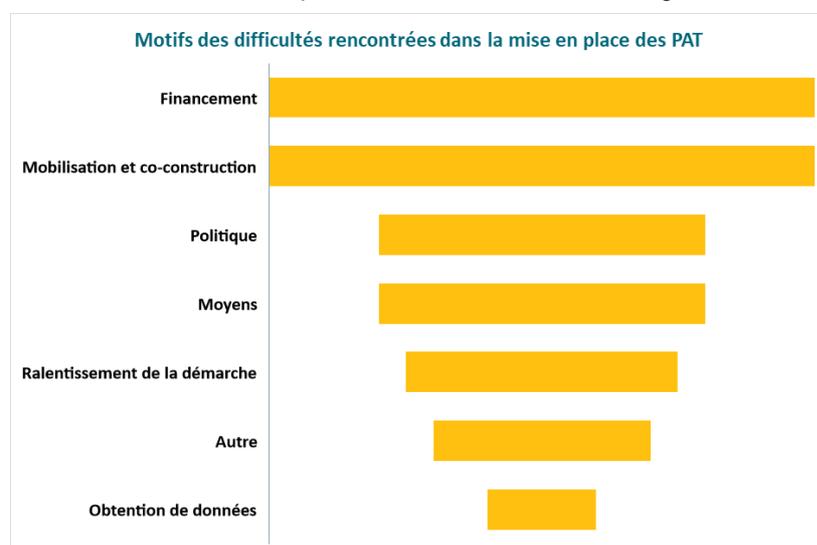


Figure 20 : les difficultés rencontrées dans la mise en place des PAT en RCVL (juillet 2021 – 25 territoires en PAT)

La capacité de mobilisation des acteurs

Les porteurs de dynamiques interrogés se posent aujourd'hui de nombreuses questions sur la capacité à mobiliser les acteurs pour un projet concerté.

En premier lieu, la mobilisation du **monde agricole** semble parfois être difficile :

- Les agriculteurs en circuits longs, notamment dans les territoires d'agriculture à dominante céréalière, ne voient pas toujours d'un bon œil l'idée de venir remettre en cause une filière économiquement rentable, même si l'objectif d'un PAT n'est jamais une relocalisation à 100%.
- Les agriculteurs déjà en circuits courts, s'interrogent sur leur investissement dans une démarche qui aboutira au même résultat que ce qu'ils font déjà et ont parfois peur d'une nouvelle concurrence sur un marché qui pourrait être saturé.
- Certains agriculteurs expriment la peur d'une nouvelle « ingérence » de la part de la société civile sur la politique agricole.
- Les représentants agricoles se voient dans l'impossibilité de se démultiplier sur l'ensemble des territoires, habitués à une organisation départementale voir régionale de leur représentation politique.

En second lieu, la capacité à **mobiliser l'ensemble des acteurs** pose question sur :

- La représentativité des personnes présentes. Certains PAT comme le Pays des Châteaux, ont su mobiliser différents collègues dans leur CLA : filières agricoles, élus locaux, consommation, environnement, influenceur, social, transformation, tourisme, distribution. Mais l'agrandissement de cette instance pose question sur la capacité à réunir autant d'acteurs.
- La capacité à impliquer des acteurs dans la durée.
- La disponibilité des acteurs.

Enfin, l'implication des **grands acteurs économiques** de la filière alimentaire dans les PAT est encore rare et fait débat, car comme exprimé dans le PATnorama n°2 « Certains acteurs s'en réjouissent estimant que l'autonomisation et la résilience du système alimentaire se jouent entre producteurs et consommateurs. » alors que d'autres s'inquiètent de « la capacité du PAT à modifier réellement le système alimentaire et ses externalités négatives si ces acteurs stratégiques demeurent si peu impliqués. »

La capacité à co-construire le projet

Les difficultés principales remontées par les porteurs de dynamiques, font état de « problèmes relationnels » et de difficultés « à trouver le consensus ». Des **clivages politiques** forts semblent donc ressortir au sein des organes de gouvernance des PAT. Les animateurs de PAT semblent parfois douter de leur capacité à animer une concertation et une démarche participative.

La place de l' élu

Le dispositif de PAT et la notion de projet « concerté » **réinterroge la posture d' élu** et leur rôle dans la **prise de décision**. Comme nous avons pu le voir, la majorité des décisions dans le cadre des PAT restent dans les mains des élus et les expériences d' implication proactive des habitants et de budget participatif alimentaire inexistantes sur le territoire régional.

La mise en place d' un PAT vient **interroger les pratiques démocratiques**, et l' alimentation n' est pas la seule thématique induisant cette remise en cause. Ainsi, peu de PAT n' ont aujourd' hui de lien avec les instances de démocratie locale et participative (ex : conseil de quartier, conseil de développement...), peut-être ces liens se feront-ils dans les années à venir pour s' inspirer des techniques utilisées dans d' autres domaines ?

4. Une opérationnalité des PAT à prouver

Les acteurs remontent des **premiers éléments de réussite** liés au développement des PAT sur leur territoire, et nous pouvons citer principalement :

- **La mise en relation des acteurs** et la création d' **espaces d' échange** et de mutualisation.
- **L' intérêt des études et de diagnostics** qui permettent à la fois une première phase de sensibilisation des acteurs et la constitution de données instructives sur le territoire.
- **Le premier succès d' actions** : comme la diffusion de la plateforme de vente en ligne Approlocal, les formations du personnel de la restauration scolaire, la réalisation d' un guide de producteurs en vente directe, etc...

Cependant, les actions concrètes restent peu visibles –*et cela s' entend puisque seuls 5 PAT sont en déploiement sur la région*–, certains s' interrogent sur l' opérationnalité des PAT. Voici 3 questionnements qui nous semblent réinterroger cette opérationnalité :

- **La taille des structures intermédiaires**. On voit donc apparaître sur un grand nombre de territoires en PAT des projets autour de la reconstruction des filières locales, avec des projets de légumerie, conserverie, plateforme logistique, etc. La taille de ces structures intermédiaires semble susciter un débat fort : la notion d' équilibre financier de ces structures est-elle compatible avec une approche territoriale de l' alimentation au niveau d' un bassin de vie ? L' échelle des PAT est-elle une échelle pertinente pour porter une réflexion sur ces structures intermédiaires ? La temporalité des PAT, qui invite à la réflexion partenariale et à la co-construction n' est –elle pas en dissonance avec des besoins immédiats des acteurs économiques ?
- **Les questions de compétences liées à la restauration scolaire** : les restaurations des collèges et des lycées dépendent respectivement des compétences du Département et de la Région. Les PAT se faisant principalement au niveau des EPCI ou des territoires de projets, ils impliquent de nombreuses communes, et leurs lieux d' action prioritaires sont donc les cantines du primaire et de

la petite enfance. Comment intégrer les différentes structures de restauration collective dans des PAT, telles que les lycées et collèges, qui peuvent déjà être sollicités par leur échelon de compétence dans des projets de coordination ?

- Alors que les PAT semblent investir principalement le champ de l'économie alimentaire, il semble n'y avoir que **peu de lien avec les politiques économiques des structures porteuse, et les actions d'urbanisme alimentaire** (études et projets urbains prenant en compte l'agriculture et l'alimentation, logistiques alimentaires, lutte contre les nouveaux « déserts alimentaires », localisation des commerces alimentaires...) sont encore inexistantes dans les PAT de la région. Quelle sera la capacité des PAT à modifier réellement le système alimentaire si aucun lien n'est fait avec ces stratégies économiques ?

Conclusion

Nous écrivions en conclusion de notre rapport 2020, que le Plan de Relance annoncé en fin d'année viendrait certainement renforcer la légitimité du dispositif auprès des élus locaux et booster le développement des PAT sur les territoires. Si cet effet levier a bien eu lieu avec le lancement et la concrétisation d'un grand nombre de démarches, l'embauche de nombreux chargés de mission sur le territoire devrait entraîner un deuxième effet accélérateur en 2022.

Lors des entretiens, l'effet levier des accompagnements financés par la RCVL ont également été mis en avant : l'accompagnement par Resolis autour du repérage des initiatives a permis d'appuyer la démarche en cours de 8 PAT de la région. L'échange d'expériences avec d'autres territoires en PAT et la mise en place d'une communauté de pratique semblent également constituer un levier de réussite pour les personnes interrogées.

Si l'étape de sensibilisation au lancement des PAT semble presque terminée, une deuxième étape d'autant plus cruciale s'ouvre devant nous : convertir les PAT en véritables outils en faveur d'une transition agricole et alimentaire. L'appui méthodologique, l'échange de pratiques et la communication sur les expériences réussies resteront un levier primordial pour la réussite de cet objectif. De plus, *le PATnorama n°2* ayant confirmé la corrélation entre l'ouverture de la gouvernance et l'aspect systémique et de transition des PAT, le travail de sensibilisation des acteurs de la région CVL devra être poursuivi afin qu'ils intègrent au maximum les instances de gouvernance aujourd'hui en construction sur la majorité des territoires.

Bibliographie

DRAAF Région Centre-Val de Loire. « 3 millions d'euros de France Relance pour les PAT en Centre-Val de Loire », consulté en décembre 2021 sur Préfète de la Région Centre-Val de Loire, site web : <https://draaf.centre-val-de-loire.agriculture.gouv.fr/2-7-millions-d-euros-de-France>

Région Centre-Val de Loire. Bassins de vie régionaux, consulté en septembre 2021 sur Portail SIG de la Région Centre-Val de Loire, site web : <https://sig-crcentre.opendata.arcgis.com/datasets/CRCentre::bassins-de-vie-r%C3%A9gionaux/explore?location=47.637463%2C1.543009%2C7.92>

RnPAT (2021), PATnorame n°2, Les principaux enseignements du premier cycle de pat (2014–2020), *Les notes de l'Observatoire national des Projets Alimentaires Territoriaux (OnPAT)*.

CRATer, Quel est le diagnostic du système alimentaire de mon territoire ?, consulté en juillet 2021, site web : <https://crater.resiliencealimentaire.org/>